



Compte-Rendu du CHS-CT du 3 mai 2019

Sont présents :

– pour l'Administration :

- Madame Isabelle ROUX-TRESCASES, Présidente du CHS, Directrice Départementale des Finances Publiques
- Madame Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources
- Monsieur Guillaume CASENAVE, Responsable de Division Budget Immobilier Logistique
- Madame N'Ouara YAHOU, Chef de l'établissement INSEE de Limoges
- Madame Catherine BRIANCHON-CAMPAGNE, Assistante de Prévention INSEE 87
- Monsieur Jean-Marc GIORGI, Assistant de Prévention DDFIP 87
- Madame Aurore BLACQUART, ISST
- Madame Fanny RABBIA, Assistante sociale

– pour les représentants du personnel FO DGFIP 87

- Madame Patricia VIOLET (titulaire)
- Madame Lydie PEYRICHOUT (expert)

Secrétaire du CHS-CT : Madame Josiane JOUANNY

FO et la CGT ont lu chacun une liminaire (cf liminaire FO en fin de compte rendu) .

En réponse, la Présidente précise que les cartes ne sont que des projets ; il s'agit d'organiser une offre de services différente, et en aucun cas de casser le Service Public. Concernant les SIE, il s'agit de poursuivre la démarche engagée en matière de dématérialisation. Concernant les SIP, la Présidente précise qu'elle attend les impacts de la présente campagne. Pour la Directrice, la géographie revisitée offre plus de points de contact que l'offre actuelle. En termes d'emplois, elle attend la prochaine loi de finances. Et pour les agences comptables, elle rappelle que le Département n'est pas impacté cette année. Le projet de réorganisation va permettre, selon la Direction, de créer des structures de travail avec moins de tensions ; La Présidente s'engage à prendre en compte la situation personnelle et les desiderata de chacun.

Par ailleurs, le projet fonction publique ne va pas supprimer la mission du CHS-CT mais créer une formation spécialisée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du 11 septembre 2018

Vote :

Pour : FO , Solidaires et CFDT/CFTC

Abstention : *CGT*

2. Présentation de la refonte du guide de prévention de l'amiante bâtementaire

Il s'agit d'un guide pédagogique, concernant la gestion courante des bâtiments ainsi que la conduite d'opérations de travaux immobiliers, afin d'appliquer le cadre réglementaire existant. Il est prévu un responsable local unique. Ce guide fera l'objet d'une formation à la sensibilisation de lecture de documents pour les membres du CHS-CT ainsi que les membres du BIL. Une liste exhaustive des sites répertoriant la présence d'amiante sera présentée au prochain CHS-CT.

3. Présentation par l'ISST de l'évolution de la réglementation concernant le radon

Le décret du 4 juin 2018 a abaissé le seuil à 300 Bq/m³. Chacun peut consulter la carte des communes sur le site de l'IRSN, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire. Les sites répertoriés ont pour préconisation d'aérer régulièrement les locaux ; des travaux ont déjà été réalisés sur certains sites. Les agents ayant travaillé ou travaillant sur ces sites font l'objet d'un suivi par le médecin de prévention.

4. Bilan SSCT 2018 pour avis

Il s'agit de remontées statistiques ; La Direction propose d'établir une présentation synthétique de l'activité du CHS-CT.

Les OS ont demandé un onglet spécial CHS-CT sur Ulysse 87, accepté par la Direction.

Vote

Pour : FO , Solidaires et CFDT/CFTC

Abstention : *CGT*

5. Projets de visite de sites

Les OS ont demandé à se rendre sur les sites suivants :

Cruveilhier (impact des divers dégâts des eaux)

Trésoreries de la Basse-Marche, de Bessines sur Gartempe et de Saint-Léonard-de-Noblat.

6. Examen des consignations portées sur les registres Santé et Sécurité et compte rendu de l'exercice d'évacuation

Toutes les demandes ont obtenu une réponse.

Divers exercices d'évacuation ont eu lieu sur les sites de l'INSEE, Bellac, Saint-Yrieix-la-Perche, Montmailler (en lien avec le SDIS 87) et Cruveilhier.

Rappel : portes et fenêtres doivent être fermées au moment de l'évacuation.

7. Examen des déclarations d'accidents et fiches de signalement d'agression

2 accidents de service.

7 signalements dont 3 avec lettre de mise en garde et 1 avec signalement auprès du Procureur de la République.

Rappel : Il est important de connaître l'identité de vos interlocuteurs afin de pouvoir signaler efficacement toute dérive de langage et de comportement.

8. Questions diverses

Travaux à venir :

Remplacement des moquettes du rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étages de Montmailler et remise en peinture des murs: début des travaux au plus tard le 03/06/2019.

Cruveilhier : les crédits ont été obtenus ; les travaux nécessitent une phase préparatoire assez lourde et pourront commencer au mieux début 2020 ; un CHS-CT sera organisé sur ce point.

Toiture de Cruveilhier : les conclusions du Rapporteur public sont en faveur de la DDFIP. Le jugement au TA est en délibération ; l'indemnisation devra attendre le jugement du TGI.

Afin d'éviter toute infiltration d'ampleur, 4 pompes ont été installées sur le toit du site ; l'installation est réalisée de manière sécurisée.

Observatoire interne 2018 :

Le compte-rendu fait état d'une vision négative portée par les Agents sur la DDFIP et son avenir. Le document sera présenté en CTL. La Présidente reconnaît que les diverses annonces ont eu un « effet tunnel » sur les inquiétudes des agents concernant leur avenir. Elle s'engage à donner plus de lisibilité.

Le CTL du 30 avril a relayé l'inquiétude voire la détresse de certains agents du site de Saint-Yrieix-la-Perche qui ont constaté que la carte relative à la géographie revisitée faisait disparaître les services fiscaux du site, ne laissant la place qu'à un Service de Gestion Comptable. Une pétition des agents du site a été remise à la Présidente ; cette dernière précise que cette carte n'est qu'un avant-projet et qu'il n'existe aucun calendrier : tout au plus, le SIE serait transféré à Limoges au 01/01/2020. La question du SIP va devoir attendre le bilan de la présente campagne déclarative (PAS, Télédéclaration, avenir de la TH).

La Direction va, dans un premier temps, se rendre sur place pour évoquer le projet. Une réponse écrite à la pétition va être transmise à l'ensemble des agents.

La Présidente s'est, de nouveau, engagée à prendre en compte chaque situation individuelle et personnelle.

Les OS ont évoqué le départ de l'actuel assistant de prévention : la Direction va diffuser dans les prochains jours une fiche de poste ainsi qu'un appel à candidature.

De même, les OS s'inquiètent du départ en retraite de 3 agents techniques d'ici la fin d'année ; La Direction se rapproche de la DG afin d'obtenir l'autorisation de recrutement par voie de PACTE.

Garage à vélos :

Tout est acheté ; il ne manque que le temps aux Agents Techniques pour le monter ; comme quoi le recrutement d'AT ne serait pas un luxe.

Sécurité au porche de Cruveilhier :

La Direction devrait rédiger une note.

CDAS : travaux : les agents du site Armand Barbès seront associés aux plans.

Ménage : l'absence d'entente entre les copropriétaires a pour conséquence l'absence de ménage dans les parties communes ; c'est un nouvel argument en faveur de leur installation rue Cruveilhier.

Formation des membres du CHS-CT :

Déjà demandée en vain lors de la dernière mandature, les OS ainsi que la Présidente ont demandé à l'ISST de relayer le besoin de former les représentants des personnels pour cette instance.

Travaux sur le parking rue d'Alger :

Compte tenu des prochains travaux de construction d'un immeuble adossé au parking, il est envisagé le déplacement de la barrière située au fond car une partie du trottoir appartiendrait à notre Direction.

Déclaration liminaire du CHS-CT du 3 mai 2019

Madame la Présidente,

Le 16 avril dernier, la DGAFP présentait le bilan de l'application du décret du 28 mai 1982, pour l'année 2017. C'est ce décret qui oblige les employeurs de l'État en termes de médecine de prévention, pour ne citer qu'un seul exemple. C'est aussi ce décret qui permet à l'État de répondre de ses obligations pénales en matière de préservation de la santé physique et mentale de ses personnels, avec une contrainte de résultats imposée par la jurisprudence.

Le constat de ce bilan s'est avéré consternant avec la mise en place de la RGPP, puis de la MAP, et maintenant de CAP 2022. Une cure d'austérité chasse l'autre, un acronyme remplace


un sigle, mais les gouvernements successifs nous servent toujours la même recette indigeste: réformer l'État en baissant les dépenses publiques.

Aujourd'hui, les annonces de réformes d'ampleur sur la fonction publique, les cartes successives des départements qui vient leur nombre de structures fondre comme neige au soleil, et les projets d'agences comptables pour lesquels la DGFIP va faire de la publicité pour un passage sûrement supérieur à 8 en 2021 ne font que dégrader le climat social, semer un vent d'inquiétude au sein des services.

Pour FO DGFIP 87, tous ces sujets sont des bombes à retardement que le CHS se doit d'examiner via des études d'impact et un plan d'action pour éviter les risques et éventuellement des conséquences irrémédiables, et préserver ainsi la santé physique et mentale de ses personnels.

Mais qu'importe, l'État Employeur a décidé, une fois encore d'ignorer tout cela en supprimant les CHS-CT.

Vos représentants au CHS CT sont à votre écoute et sont disponibles pour répondre à vos demandes d'informations supplémentaires.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu